DEC161082DR11

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BUCLET, directeur de l'unité UMR5194 intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC152865INSHS du 21 décembre 2015 prorogeant, pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2016, l'unité UMR5194 intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), dont le directeur par intérim est M. Nicolas BUCLET, et la directrice par intérim Mme Pascale TROMPETTE;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée M Nicolas BUCLET, directeur par intérim de l'UMR5194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte;
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Delegation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166 38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00 F. 04 76 88 11 61

Dépasser les frontières Advancing the frontiers

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Nicolas BUCLET, délégation de signature est donnée à Mme Pascale TROMPETTE, DR CNRS, directrice adjointe par intérim, Mme Véronique STRIPPOLI IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er, et à Mme Elisabeth BLANC, T CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er dans la limite de 5.000 euros .

Article 3

La décision DEC150958DR11 du 24 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 18 mai 2016

Le délégué régionat Jérôme Vitre



Delegation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166 38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00 F. 04 76 88 11 61



POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE **DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE**

	-
	Ċ
	ż
	=
-	6
	÷
	4
	=
	ō
	U.
	π
	C
	<u>C</u>
	• •
•	=
	ä
	ç
١	Ĺ
	:
	- 3
	- 3
	- 3
	- 3
	:
	•
	:
	:
	:
	:
	:
ŀ	_
i	Ш
	Ļ
(ر
	\supset
(\mathbf{r}
	S
	σ
	ō
	$\underline{\circ}$
-	Z
1	Φ
1	m i
803	ĭ
	ō
•	S
	ള
	ರ
1	ഗ്
	Φ
-	7

enoble-alpes.fr

Directeur de l'unité : PACTE

Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :

les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135 000 HT au 01/01/2016), dans la limite des crédits de l'unité,

- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB)

00 € HT)				
LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135 000 € HT)				5 000 €
ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)		OUI	lno	Ino
COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	4	OUI	OUI	Ino
SPECIMEN DE SIGNATURE	J. S.	PA PA	A	Bland
NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	BUCLET NICOLAS	PASCALE TROMPETTE	VERONIQUE STRIPPOLI	BLANC ELISABETH
QUALITE	Responsable de l'unité	Mandataire éventuel	Mandataire éventuel	Mandataire éventuel

Document original à retourner au Délégué régional CNRS - Alpes - 25, rue des Martyrs - BP 166 - 38042 Grenoble Cedex 9

Date: ...25 avril 2016.....

Dossier suivi par :Isabelle CIEREN - Tél. : 04 76 88 11 67 - Fax : 04 76 88 11 61 - E-mail : isabelle cieren@dr11.cnrs.fr